



1295 Sanctus Naxentius 1989

TIERCÉ EN BARRE, D'AZUR CHARGÉ DE TROIS ÉTOILES D'OR
MISÉ EN ORLE, D'ARGENT A UNE CROIX PATTÉE DE
GUEULES ET DE GUEULES A UNE COQUILLE D'ARGENT.

FLASH

JUIN
2018

Mairie de SAINT-NEXANS



DECLARATION DES ELUS DE SAINT-NEXANS SUR LA DECISION D'AUGMENTATION DE LA TAXE D'HABITATION PAR LA CAB

La CAB a décidé d'augmenter la taxe d'habitation.

Elle justifie cette décision en s'appuyant sur l'atteinte de deux objectifs : stabiliser la dette et favoriser le développement du territoire.

Elle indique également que la comparaison avec les collectivités de communes environnantes laisse apparaître que la pression fiscale par habitant en moyenne est inférieure à celle de Sarlat, Périgueux, Guéret ou encore Marmande.

Pour nous élus de Saint Nexans, si nous partageons les objectifs de désendettement progressif et d'investissement sur le territoire pour accroître son attractivité et accélérer son développement, nous ne partageons pas le mode de financement par l'appel à la fiscalité qui va pénaliser les familles vivant dans notre Communauté.

A Saint Nexans nous avons depuis de nombreuses années pratiqué une gestion rigoureuse de nos ressources, limité l'appel à la fiscalité tout en investissant régulièrement pour le développement et l'attractivité de la commune. La création courant 2019 d'un commerce multiservice/boulangerie en est le dernier exemple.

Ceci a été possible grâce à un appel modéré à la dette et à l'étalement de nos investissements en fonction de nos moyens.

Ambitieux oui, mais réalistes et respectueux des ressources de nos concitoyens.

C'est ce comportement que nous aimerions voir adopter par la CAB qui devrait :

Réévaluer le caractère prioritaire ou non de ses investissements notamment au regard des services rendus aux administrés et à leur réelle contribution au développement économique et à la création d'emploi,

Répartir la charge de ses investissements dans le temps afin de limiter l'appel à des ressources complémentaires et notamment à l'augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages.

Saint Nexans le 30 mai 2018

Bien évidemment tout ceci va à l'encontre **des décisions gouvernementales de supprimer progressivement la taxe d'habitation ?**

INSCRIPTION A L'ECOLE DE ST NEXANS

Depuis le mois de mai , si votre enfant est né en 2014 ou avant le 1er septembre 2015, vous pouvez l'inscrire à l'école de ST NEXANS.

Cette inscription pourra ce faire si vous êtes :

En possession du carnet de santé et du livret de famille.

L'inscription se fera en Mairie

Agenda



Les dates des Manifestations

- 16/06/2018 : Table Gourmande
- 22/06/2018 : Kermesse de l'école APE
- 07/07/2018 : Soirée cabaret Comité des Fêtes
- 15/07/2018 : Vide grenier FASCIA
- 25/08/2018 : Ball-trap Amicale de chasse
- 02/09/2018 : Marche de la municipalité
- 22/09/2018 : Vente de gâteaux sur le marché de Bergerac APE
- 14/10/2018 : Quine Génération Mouvements
- 27/10/2018 : Bal des vendanges Comité des Fêtes
- 10/11/2018 : Boum APE
- 24-25/11/2018 : Marché de Noel Génération Mouvements
- 01/12/2018 : Karaoké Fascia
- 14/12/2018 : Spectacle de Noel APE
- 16/12/2018 : Repas de Noel Génération Mouvements
- 31/12/2018 : Réveillon ST Sylvestre Comité-des Fêtes

Comité de Rédaction

Pascal CASERIS, Valérie COLLET,
Marylène DUSSUTOUR, Isabelle FRANZ,
Jimmy GREIL, Christine GUTIERREZ,
Bruno LASCOMBE, Jean-Marie LEFEBVRE, Roger PERAUD,
Stéphanie VALLEJO-PASQUET, Jean-Louis VIARGUES.

Responsable de publication : Jean François JEANTE